



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 940

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 8 février 2021, le règlement suivant :

940 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 100 000 \$ pour le programme de réfection des infrastructures – eau potable et eaux usées, la réfection du réseau routier (chaussées) et la réfection du poste de pompage Nicholas-Manteth

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 16 avril 2021;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 20 AVRIL 2021.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA